

**Liste des pièces à produire à l'appui d'une demande d'approbation
de modifications statutaires d'une association**
(en trois exemplaires)

1° L'extrait de la délibération d'assemblée générale adoptant la modification des statuts, avec indication du nombre des membres de l'association, du nombre des membres présents à l'assemblée générale, du constat de l'atteinte du quorum, du nombre de représentés (le cas échéant) et du sens des votes ;

2° L'indication des noms et qualités des mandataires désignés par l'assemblée générale (1) ;

3° Les nouveaux statuts soumis datés, paraphés à chaque page et signés sous le dernier article ;

4° Le tableau comparatif (à colonnes) mettant en vis-à-vis les statuts actuels et les statuts proposés, faisant ressortir aux articles correspondants les modifications proposées et expliquant les raisons de ces changements ;

5° La liste à jour des membres du conseil d'administration et du bureau avec indication de leurs date de naissance, nationalité, profession et domicile ;

6° Les comptes de résultat, bilans et annexes relatifs aux trois derniers exercices (2) ;

7° Le budget de l'exercice courant.

(1) *Dans l'intérêt des associations, et pour faciliter l'examen des demandes de reconnaissance d'utilité publique, il est recommandé que l'assemblée générale délègue à deux de ses membres le droit de consentir des modifications aux statuts qui pourraient être demandées par l'administration ou le Conseil d'Etat.*

(2) *Si chaque document fait apparaître les résultats des années N et N-1, deux documents suffisent.*